

AVIS D'ATTRIBUTION MAPA

Département de publication : 73

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : 865023300 Annonces Légales Avis Simplifiés parution Groupe DAUPHINE MEDIA parue le 11 Janvier 2018

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Chambéry
Direction Finances et Commande Publique – Pôle Commande Publique
B.P. 11105
73011 Chambéry Cedex
Tél : +33 479602283
Fax : +33 479336566
Email : marchespublics@mairie-chambery.fr
URL : <http://www.chambery.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://marches-publics.info>

OBJET DU MARCHÉ

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX DE LA VILLE DE CHAMBERY

Cette consultation est un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Numéro de marché : 18/02

Date d'attribution de l'accord-cadre : 22/03/2018

Attribué pour un montant maximum annuel HT de 110 000.00 Euros correspondant à l'offre avec variante obligatoire exigée « Espace Commun La Ruche » (ex Maison des Parcs).

Titulaire :

Sarl EDEN
12 Rue du Pré RUFFIER
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tél : +33 476444492
Fax : +33 476421516

AUTRES INFORMATIONS

Nombre total d'offres reçues : 5 dont 3 dépôts électronique. La date d'attribution indiquée dans le présent avis s'entend comme la date de notification du contrat. La durée de l'accord-cadre à bons de commande soit 24 mois s'entend comme la durée totale période de reconduction comprise. La consultation du contrat peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, 38022 GRENOBLE CEDEX. Email : greffe.ta-grenoble@juradm.fr- Tél. / 0476429006/ Fax : 0476518944. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Grenoble : adresse internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/demarches-procedures/>. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2018